



ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

PROCÈS-VERBAL

Réunion du : Samedi 7 décembre 2024

À : 10h00 – Siège de la LMF

Présidence : M. Eric BORGHINI

Liste des votants :

➤ **Au titre des représentants des Clubs de Ligue :**

- **District des Alpes :** E.P. MANOSQUE, GAP F.C., SISTERON F.C., ORAISON SPORT, S.C. VINONNAIS, U.S. MOYENNE DURANCE.
- **District de la Côte d'Azur :** A.S. MONACO FOOTBALL FEMININ, A.S. CANNES, A.S. FONTONNE ANTIBES, A.S. VENCOISE, A.S. CAGNES LE CROS, ASM FUTSAL, ENT. ST SYLVESTRE NN, E.S. CANNET ROCHEVILLE, F.C. BEAUSOLEIL, F.C. MOUGINS COTE D'AZUR, OGC NICE C.A., R.C. PAYS DE GRASSE, S.C. MOUANS SARTOUX, U.S. CAP D'AIL, U.S. MANDELIEU LA NAPOULE.
- **District de Provence :** A.S. MARTIGUES SUD, A.C. ARLES, BUREL F.C., EUGA ARZIV M., E.S. FOS, F.C. LOISIRS MALPASSE, F.C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS, ISTRES F.C., LUYNES SPORTS, O. MARSEILLE, O. ROVENAIN, SMUC, USPEG, US VENELLOISE.
- **District de Grand Vaucluse :** A.C. VEDENE LE PONTET, CALAVON F.C., FA VAL DURANCE, O. BARBENTANE, ST. DIDIER ESPERANCE PERNOISE, USR PERTUIS.
- **District du Var :** A.S. BRIGNOLAISE, EFC FREJUS ST RAPHAEL, F.C. RAMATUELLOIS, GARDIA CLUB, HIBOU ACADEMIE, HYERES F.C., O. ST MAXIMIN, R.F.C. TOULON, S.C. DRAGUIGNAN, SIX FOURS LE BRUSC F.C., S.C. TOULON, ST. MAX FUTSAL, TOULON ELITE FUTSAL, U.A. VALETTOISE, U.S. CUERS PIERREFEU.

➤ **Au titre des délégués représentant les clubs de District**

- **District des Alpes :** MM. Patrick BEL ABBES, Thierry BALLAND
- **District de la Côte d'Azur :** Mme Geneviève EVRARD et MM. Alain BROCHE, Jean-François PICCINI, Patrick SCALA, Frédéric ARNAULT.
- **District Grand Vaucluse :** Mme Amandine DOSSARD et MM Christophe BENOIT, Youcef MAKHECHOUCHE, François PEREZ, Fabien GUIGUE.
- **District de Provence :** Mme Sabrina DUFRESNE et MM. Frank KODJABACHIAN, Jean Marc ARNAUD, Valentin HABASTIDA, Christophe MAUREAU, Bedik BALTAYAN, François DURAND, Yacine BEKRAR.
- **District du Var :** Mme Catherine DARDON et MM. André VITIELLO, Albert DI RE, Jean Paul PERON, Patrick FAUTRAD, Bruno GIMENEZ.

Assistent :

- M. Yassine KHELIF, Vice-Président – M. Pierre ALCOVERO, Secrétaire Général Adjoint
- Mmes Meriem CHAFRA, Sylvie REYNIER, MM. Philippe DI MARCO, Jean Louis DISTANTI, membres du Comité de Direction

La séance est ouverte à 10h15

I. APPEL DES DELEGUES

Pierre ALCOVERO, Secrétaire Général Adjoint de la LMF :

Mesdames et messieurs.

Au nom de la Ligue Méditerranée de Football, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de la maison du football méditerranéen à l'occasion de cette première Assemblée Générale du mandat 2024/2028.

En l'absence de Vincent CASERTA, Secrétaire Général de la Ligue, retenu pour des raisons médicales, il me revient de présenter cette réunion, en qualité de Secrétaire Général Adjoint.

Nous sommes ravis de vous retrouver ce matin. Je vous propose de passer immédiatement à l'appel des délégués. Dans la mesure où vous avez tous émargé, nous ne procéderont pas à l'appel nominal.

Il ressort de l'émargement que le nombre de délégués présents s'élève à 81, le nombre de voix qu'ils détiennent s'élève à 1 791 pour 2 495 voix théoriques, ce qui correspond à 71,78 % des voix portées par l'ensemble des délégués composant l'Assemblée Générale de ce jour.

Le quorum est donc atteint et je déclare cette Assemblée générale ouverte.

Avant de céder la parole au Président de la Ligue, Eric BORGHINI, je voudrais que nous ayons une pensée pour toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour notre football et qui nous ont malheureusement quitté depuis notre assemblée générale d'Été. Je vous propose de vous lever pour observer un moment de recueillement en leur mémoire.

Je vous remercie. Je passe la parole à Eric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football.

II. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR M. ERIC BORGHINI

M. Éric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football

Mesdames et Messieurs les présidents et représentants des clubs de Ligue,

Messieurs les Présidents de District, mes Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs les délégués des clubs de District,

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Direction, Chers Collègues,

Monsieur Bernard TASSARO, Président du Comité Régional Sud p

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ouvre officiellement l'Assemblée Générale d'Hiver 2024 que j'ai souhaité exceptionnellement faire en présentiel car c'est la première assemblée de la nouvelle mandature 2024/2028 après les élections du 4 novembre dernier.

Je tiens à excuser l'absence de M. Vincent CASERTA, Secrétaire Général de la LMF, pour raison de santé.

Dans la cadre de notre démarche RSO et suite à la signature de la charte des 15 engagements avec le Ministère des Sports, nous reprendrons le format dématérialisé les prochaines saisons pour nous permettre de poursuivre les efforts de réduction de notre empreinte carbone, de réduire vos coûts de transports pour venir jusqu'à nous mais aussi de vous libérer plus facilement pour vos activités dans vos clubs le samedi.

Vous le savez, l'Assemblée Générale d'Hiver permet de clôturer définitivement la saison passée, en approuvant le rapport moral et le rapport financier.

Il s'agit donc de la dernière Assemblée Générale traitant du mandat 2020-2024, mais également de la première Assemblée Générale de la mandature 2024-2028.

Pendant nos travaux, nous aurons l'occasion de valider quelques modifications de textes mais aussi d'ouvrir une Assemblée Générale Extraordinaire pour modifier nos statuts en vous proposant d'intégrer les 5 présidents de districts au bureau de la Ligue comme je m'y étais engagé pendant la campagne électorale.

Cette réunion sera aussi l'opportunité d'évoquer la politique RSO de la Ligue Méditerranée avec la signature de partenariats forts, comme ce jour avec la société EVA, entreprise adaptée et le Comité Régionale Handisport PACA.

Signatures qui font suite au renouvellement de notre convention avec la Ligue PACA de Sport Adapté officialisé le 27 novembre dernier à l'occasion d'une étape du LMF Tour au Thor où étaient réunis plusieurs IME Instituts Médicaux Educatifs du Gd Vaucluse.

Nous mettrons également à l'honneur quelques clubs de notre territoire qui se sont illustrés lors du Challenge REBOOT en collectant en masse du matériel informatique à recycler.

Avant de vous évoquer les grands projets de la future mandature, je tenais une nouvelle fois à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont prononcés en faveur de notre liste. Ce fut un combat âpre avec des projets différents présentés au monde du football méditerranéen et nous l'avons emporté au terme d'un processus démocratique clair et précis.

Cette fin d'année, vous le savez est placée sous le signe des élections puisque lors de l'Assemblée Fédérale du 14 décembre prochain à Paris, les représentants des Ligues, des Districts, des clubs professionnels et pour la toute première fois des clubs amateurs devront se prononcer pour élire le nouveau Président de la F.F.F. et de ses colistiers.

Deux listes sont en course, celle du Président sortant Philippe DIALLO « le football qu'on aime » et celle de Pierre SAMSONOFF, ancien directeur général de la Ligue du football amateur « S'engager pour tous les Football ».

Nous avons eu la chance de recevoir ces deux listes cette semaine au siège de la Ligue, les 2 candidats étant venus délivrer leur message à la délégation Méditerranéenne et aux Clubs présents. L'Avenir de la fédération et plus largement celui du football français est en jeu, les votants décideront de cet avenir en fonction de leur suffrage.

Il est donc très important que tous les clubs amateurs du territoire méditerranéen se mobilisent les 10 et 11 décembre prochain en votant de façon dématérialisée, via la plateforme en Ligne que vous connaissez tous très bien puisqu'identique à celle que vous avez utilisée lors de notre AG électorale du 4 novembre dernier.

Vous devriez donc pouvoir voter sans difficulté pour le candidat de votre choix.

Je vous rappelle également qu'en cas de 2^{ème} tour, vous devrez voter une nouvelle fois entre le 12 décembre et 13 décembre.

Pour ce troisième et dernier mandat, avec mon équipe renouvelée à 50 %, nous avons défini trois axes, trois piliers, et 69 mesures concrètes pour poursuivre et amplifier le travail de réformation de notre Ligue commencée depuis 2016.

Sans plus attendre, nous avons d'ores et déjà réorganisé nos Commissions Régionales en proposant au Comité de Direction 5 pôles identifiés : les pôles historiques ; le pôle Compétition, le pôle Juridique et le pôle Technique mais aussi 2 nouveautés avec l'arrivée d'un pôle Engagement et d'un pôle Structuration des Clubs.

Cette nouvelle organisation doit nous permettre de mieux coller au besoin des clubs tout en travaillant de concert avec la nouvelle organisation des services administratifs de la Ligue, avec l'opportunité de travailler sur un Guichet Unique, accessible à tous pour mieux accompagner les clubs et les licenciés.

Concernant le premier pilier « réforme et bonne gouvernance » et comme je m'y étais engagé pendant la campagne, il est nécessaire de travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs du football régional, et plus particulièrement avec les Districts.

Après une campagne intense, il est temps de reconstruire la confiance, en réapprenant à nous faire mutuellement confiance et en travaillant main dans la main pour l'intérêt général des clubs, et non pas les uns contre les autres.

Pour renforcer la collaboration entre les instances du territoire méditerranéen, j'ai donc décidé de vous proposer au vote ce matin un changement de statut en intégrant au bureau exécutif de la Ligue Méditerranée, les 5 Présidents de district. Nous aurons donc 12 membres qui siègeront dorénavant au bureau exécutif de la LMF si vous le votez tout à l'heure.

Cette nouvelle mesure nous permettra d'améliorer nos échanges et d'uniformiser notre politique régionale répondant aux priorités du territoire. Il était également important que nous définissions concrètement les missions de chacun pour améliorer le maillage du territoire avec des référents élus (Ligue et Districts) : ces modifications viendront faciliter les échanges et la transversalité entre les instances. Nos clubs pourront ainsi se tourner vers la compétence nécessaire pour mieux répondre à leurs interrogations.

Dans les prochaines semaines, nous allons également lancer la réflexion sur la création de Collèges des Présidents des clubs régionaux (R1, R2, R3 et clubs régionaux de jeunes) pour désigner un représentant de chaque collège siégeant avec voix consultative lors des comités de direction de la LMF.

Nous vous proposerons certainement à l'Assemblée générale d'été des dispositions sur ce sujet permettant de travailler main dans la main pour l'intérêt général des Clubs et de profiter de l'expertise de chacun sur des réformes ambitieuses concernant notre football méditerranéen.

Depuis quelques saisons maintenant, la Ligue s'est fortement engagée sur le chemin de la responsabilité éducative, social et sociétale du Football, en témoigne encore ce matin la signature de la convention avec le Comité Régionale Sud Paca Handisport mais aussi notre partenariat depuis 3 saisons avec EVA sur le challenge REBOOT.

Il est important de poursuivre cette démarche.

A la fois en interne, en poursuivant avec le Ministère des Sports, le chemin engagé sur la Charte des 15 Engagements pour la Coupe Méditerranée et tous les autres événements organisés par l'instance régionale, mais aussi en externe !

Ce sera le rôle du nouveau pôle engagement et ses commissions qui le composent, pôle qui participera à l'accompagnement des Clubs dans l'organisation d'événements éco responsables : enjeu prioritaire de demain !

Concernant le 2^{ème} pilier, « La Ligue au soutien des Clubs », nous allons poursuivre l'accompagnement et la structuration des Clubs avec cette volonté de créer un guichet unique aux Clubs qui viendra renforcer la plateforme du LMF FC mise en place sur les précédents mandats.

Il nous faut renforcer notre soutien aux clubs dans leur gestion quotidienne et leur développement. C'est pour cela que nous souhaitons soutenir et consolider la promotion du parcours de formation « Tout Terrain » en maintenant la gratuité des parcours personnalisés pour tous les Dirigeants et Dirigeantes de clubs licencié(e)s.

Il est également très important pour nous d'accompagner l'employabilité dans les Clubs en amenant à la fois des formations professionnelles diversifiées et bi-qualifiantes. Nicolas DUBOIS, notre DTR vous évoquera d'ailleurs en fin d'AG notre volonté de mettre en place une formation de « Chargé de Développement de Structure Sportive et Associative sur notre territoire à très court terme ».

Comme nous l'avons fait par le passé, nous réfléchissons également à la mise en place d'une enveloppe financière avec un dispositif spécifique d'aides aux clubs pour faciliter l'embauche d'un salarié au sein de nos clubs régionaux pour donner suite aux formations réalisées au sein de l'IR2F. C'est un enjeu fort de la mandature pour vous aider à structurer vos clubs au quotidien.

Pour développer l'image de la Ligue et la marque LMF, il nous faut également continuer et renforcer le développement du Club des Partenaires. La Ligue Méditerranée est la seule Ligue en France à pouvoir se targuer de compter 47 partenaires privés qui nous accompagnent dans le développement de beaux projets pour les Clubs.

Nous avons d'ailleurs lancé pour la première fois en ce mois de décembre un calendrier de l'avent alimenté d'une offre par jour jusqu'à Noël. Je vous donne donc rendez-vous sur notre Instagram @Imedfoot pour profiter des offres qui vous sont réservées ainsi qu'à vos nombreux et nombreuses licencié(e)s.

Nous travaillons également actuellement sur la valorisation de nos championnats régionaux en proposant une offre marketing adaptée qui nous permettra à terme d'aller sur des droits de diffusion profitant à la Ligue mais aussi aux Clubs.

Enfin, sur le 3^{ème} pilier « le développement du Football »

Comme je vous l'ai dit ce 3^{ème} pilier me tient particulièrement à cœur car je suis convaincu qu'un football propre est possible, et cela nécessitera un vrai choc d'autorité.

Je souhaite donc proposer d'aggraver le code disciplinaire avec le principe d'une radiation à vie mise au vote à l'AG de Ligue chaque saison pour tout acteur qui se livrera à des violences volontaires sur les arbitres, les officiels, les joueurs, les staffs, les dirigeants ou le public entraînant plus de 8 jours d'ITT au

sens de la sécurité sociale (pas au sens du code pénal).

Il est impératif à mes yeux d'améliorer les climats des rencontres en maintenant des dispositifs existant comme le Permis de conduire une équipe mais aussi en mettant en place sur les compétitions régionales le carton blanc sur les championnats de jeunes.

Il est important également de poursuivre les efforts sur l'honorabilité des acteurs du football pour protéger les licenciés de toutes les formes de violence en collaborant avec les services départementaux du ministère de l'éducation, jeunesse et sport.

Le développement du Football pour tous et sous toutes ses formes passe forcément par une offre de pratique diversifiée où le Futnet, le Foot en marchant, Beach soccer et le Futsal ont toute leur place sur notre territoire.

Nous avons d'ailleurs validé la création de sections spécifiques au sein de la Commission Régionale des Activités sportives en proposant à des acteurs majeurs de ses disciplines d'intégrer les Commissions Régionales.

Avec plus de 10 000 licenciées féminines, il nous faut enfin poursuivre le développement de cette pratique avec l'amélioration des compétitions proposées tout en faisant monter en compétence l'encadrement du public féminin au sein des clubs. Nous poursuivrons bien évidemment les opérations initiées comme « Les Méditerranéennes du Football ».

Nous vous proposerons également à l'AG d'été un format modifié sur la Coupe Méditerranée pour créer une Supercoupe régionale à partir des vainqueurs des Coupes départementales.

Vous connaissez mon attachement à l'Arbitrage, il est donc indispensable que la Ligue Méditerranée puisse être ambitieuse dans ce domaine. La mise en place de nouveaux objectifs pour la CRA nouvellement nommée en début de saison doit nous permettre de franchir un nouveau cap pour ce nouveau mandat.

Il faut poursuivre les efforts sur l'accompagnement de nos arbitres pour leur permettre de monter en compétence et améliorer le taux de fidélisation en mettant en place des suivis et une formation continue de qualité.

Il faut développer le travail avec les Collèges en collaboration avec les Districts pour préparer les jeunes talents dans des sections collège Arbitrage mais aussi poursuivre les efforts sur l'accompagnement des arbitres féminines en les réunissant beaucoup plus régulièrement.

Je ne voudrais pas finir mon discours sans évoquer le projet que je porte depuis 8 ans, le plus structurant de toute l'histoire centenaire de la LMF, le Campus Méditerranéen du Football. Ce n'est pas une simple infrastructure, mais c'est un centre destiné à renforcer l'impact du football en tant que vecteur d'inclusion, de formation et de santé.

Je vous rappelle que ce projet vise à regrouper les activités de la Ligue en un seul lieu : siège social, pôles espoirs masculin et féminin et l'institut de formation, pour en faire une référence en matière de sport-santé et un modèle d'impact écologique positif.

Ce projet crucial pour l'avenir est indispensable pour continuer le développement des activités de la Ligue et accueillir dans les meilleures conditions les clubs et les licenciés lors de nos différentes opérations.

Ce projet bénéficie du soutien de partenaires clés, dont la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), la Caisse d'Épargne CEPAC et le Crédit Agricole Alpes

Provence, qui ont tous manifesté un vif intérêt et une farouche volonté d'accompagner ce projet emblématique pour notre territoire. La Caisse d'Épargne CEPAC et le Crédit Agricole se sont engagés à explorer des options de cofinancement, reconnaissant la viabilité économique du Campus et son intérêt territorial majeur.

Ces partenariats assurent une stabilité financière au projet et permettent de répartir la charge budgétaire, tout en garantissant une structure de financement diversifiée pour réduire les répercussions financières pour la Ligue.

Fin novembre, nous venons d'ailleurs de franchir une nouvelle étape importante sur le plan administratif à la suite du dépôt de notre mémoire en réponse à la DDTM (mai 2024). En effet, celle-ci a validé notre version du dossier nous permettant dorénavant de nous projeter sur l'enquête publique sur le premier trimestre 2025.

Le chemin est encore long mais nous espérons finaliser ce projet ambitieux dans les prochains mois pour que la Ligue puisse se doter d'un outil indispensable à sa structuration.

Vous le voyez, nous sommes pleinement mobilisés dans cette première partie de saison pour mettre en application toutes les priorités de notre programme à court ou moyen terme.

Voilà Mesdames, Messieurs les Présidents et Délégués de cette Assemblée, chers amis, les quelques mots que je voulais vous adresser en ouverture de nos travaux.

Soyez assurés de mon total engagement, et sachez qu'avec l'ensemble de ma nouvelle équipe, nous sommes à votre écoute pour vous accompagner à chaque fois que cela sera nécessaire.

Je sais pouvoir compter sur votre dévouement pour défendre et relayer les valeurs du football qui nous sont chères, celles qui j'en suis convaincu nous permettent de promouvoir au quotidien notre discipline au sein de vos clubs et de vos districts.

Soyez-en remerciés !

Profitez bien des fêtes, de votre famille et de vos amis pour célébrer Noël et le nouvel an, on a toutes et tous besoin de ce temps de partage de bien-être et de bienveillance, de convivialité et de bonheur tout simplement.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne Assemblée Générale.

III. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15.06.2024 et L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 4.11.2024

M. Pierre ALCOVERRO, Secrétaire Général Adjoint

Avant de passer à l'approbation des procès-verbaux de nos deux dernières Assemblées Générales, nous allons procéder au vote test pour vérifier que vos boîtiers fonctionnent.

Merci de bien vouloir vérifier qu'ils sont allumés : appuyez sur le bouton « C ».

La question qui vous est proposée est la suivante : « Souhaitez-vous la mise en place d'une formation Chargé de développement – administrateur de structure sportive et associative au sein de notre Institut de Formation ? »

Pour appel, l'Institut de l'Emploi et de la Formation du Football, et notre IR2F proposent depuis plusieurs saisons des formations à finalité professionnelle permettant de vous accompagner dans la gestion et la

structuration de vos clubs. Ce nouveau titre serait proposé sur une période de quinze mois de formation pour permettre de faire monter en compétence des personnes au sein de votre club.

Nous vous proposons donc en guise de test cette petite consultation sur une possible ouverture de formation pour la saison prochaine.

Je vous rappelle de bien vérifier que vos boîtiers sont allumés et pour voter, vous pouvez voter 1 si vous êtes favorable à la mise ne place de la formation Chargé de développement de structure sportive et associative, et 2 si vous ne l'êtes pas.

Vous pouvez modifier votre choix jusqu'à la fermeture du vote.

Si vous êtes prêts, on peut tester et ouvrir le vote.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

<i>VOTE TEST : Souhaitez-vous la mise en place d'une formation Chargé de développement – administrateur de structure sportive et associative au sein de notre Institut de Formation ?</i>		VOIX EXPRIMEES : 1 747 SUR 2 495
1. OUI	73.55%	
2. NON	26.45%	

On peut donc considérer que les boîtiers fonctionnent et que vous êtes favorables à cette formation à 73,55 % Merci à vous.

Nous allons, si vous le voulez bien, passer à l'approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale d'Eté de la Ligue du 15 juin 2024, qui a été publié sur le site internet de la Ligue le 22 juillet 2024, et de l'Assemblée Générale Elective du 4 novembre 2024, publié sur le site internet de la Ligue le 12 novembre 2024.

Si vous approuvez les PV, tapez 1, sinon tapez 2.

Le vote est ouvert

Le vote est fermé.

<i>Approuvez-vous les procès-verbaux de l'A.G. d'été du 15 juin 2024 et de l'A.G. électorale du 04 novembre 2024 ?</i>		VOIX EXPRIMEES : 1 791 SUR 2 495
1. OUI	72.08%	
2. NON	27.92%	

→ Les procès-verbaux de l'A.G. d'été et l'A.G. électorale 2024 sont approuvés à 72,08 % des voix.

IV. RAPPORT MORAL ET SPORTIF

M. Pierre ALCOVERO, Secrétaire Général Adjoint

Il me revient de vous présenter le rapport moral et sportif de la saison 2023/2024.

Je vous ferai grâce de la lecture du document de 118 pages que vous avez reçu avec la convocation à cette AG, mais son importance et sa densité témoignent de la richesse et du volume des actions que nous avons

réalisées tout au long de la saison écoulée.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, bénévoles et salariés qui ont contribué à la réalisation de ce rapport particulièrement exhaustif. D'un point de vue purement statistique, la saison 2023/2024 a été historique :

- Avec une progression du nombre de licenciés de 9,2 % nous avons atteint une nouvelle fois un record, dépassant largement le nombre des 124 000 licences de la saison passée, en clôturant la saison à 135 974 unités
- Avec une progression de 13,26 %, nous atteignons pour la première fois les 13 488 licences féminines. Nous espérons passer le cap de 15 000 licenciées au cours du mandat !
- Pour la 4^{ème} saison consécutive, le nombre d'arbitre a progressé. Nous devons poursuivre nos efforts dans le domaine de l'arbitrage tant on sait que nous manquons d'arbitres pour couvrir les rencontres.

De très beau résultats que je viens de vous citer, mais, nous resterons vigilants et ne relâcherons pas nos efforts tout au long du présent mandat. Afin de retracer la saison 2023/2024, plutôt qu'un long discours, je vous propose un retour en images grâce à une vidéo réalisée par notre service communication.

[Lancement de vidéo]

Voilà qui illustre parfaitement ce compte rendu moral et sportif.

Je tiens à remercier notre service communication et tout particulièrement Olivier MEDAN pour la réalisation de cette vidéo.

Je suis à votre disposition s'il y a des questions. S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

Si vous approuvez le rapport moral et sportif 2023/2024, tapez 1, sinon tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé.

Approuvez-vous le rapport moral et sportif 2023/2024 ?		VOIX EXPRIMEES : 1 769 SUR 2 495
1. OUI	75.81%	
2. NON	24.19%	

→ Le rapport moral et sportif 2023/2024 est approuvé à 75,81 % des voix.

V. FINANCES

En l'absence de Thierry BOREL, Trésorier Général, retenu par ses obligations professionnelles, je passe la parole au Directeur Général de la Ligue, Arnaud DOUDET, pour vous présenter le point sur les finances.

M. Arnaud DOUDET, Directeur Général

En l'absence de Thierry BOREL, notre Trésorier Général, j'ai donc la charge de vous présenter le rapport financier de la saison 2023/2024.

Avant de débiter la présentation, je tenais à vous rappeler que les comptes ont été clôturés au 30 juin 2024 en étroite collaboration avec notre cabinet d'expertise comptable GFE, contrôlés par notre Commissaire aux Comptes, Oliver ROGER du Cabinet AXIOME et validé notre Comité de Direction du 19.11.2024.

Comme vous pourrez le voir, l'instance régionale continue de se développer autour de projets ambitieux et évolue en amenant des nouvelles recettes. Le budget global de la Ligue dépasse dorénavant les 6 millions euros et nous obligent à mettre en œuvre des outils de pilotage permettant des suivis réguliers et des atterrissages pour faciliter les arbitrages et les prises de décision par les responsables Élus.

La présentation faite ce matin va vous exposer les faits marquants qui ont influé sur les comptes de l'exercice 2023/2024, ainsi que les principaux chiffres clés qui s'y rattachent.

LES FAITS MARQUANTS

Tout d'abord, avant de vous présenter les chiffres concernant les recettes, je voulais revenir sur les faits marquants de la saison 2023/2024 :

1/ La saison 2023/2024 a été marquée par une augmentation significative du nombre de licenciés (+9,5%). Nous avons ainsi atteint, pour la première fois de l'histoire de la Ligue, la barre des 135 974 licenciés, ce qui a influé fortement sur nos recettes.lk

2/ Au cours de l'exercice, nous avons dû faire face à l'arrêt de l'activité de la Mutuelle des Sportifs (MDS) et à la fin de son partenariat de 110 000€.

Cependant, le travail réalisé depuis quelques années autour du Club des Partenaires et notre secteur lucratif nous a permis d'en limiter les effets négatifs.

- Compensation partielle suite progression des recettes liées au secteur lucratif
 - Location de salles et bureaux : +25% avec 55 000€
 - Nouveauté sur les Stages d'été : + 42 000€
 - Augmentation du Mécénat avec les 45 entreprises du Club des Partenaires : +7,41% avec 72 500€

3/ La consolidation de notre stratégie de développement de l'Institut Régional de Formation du Football (I.R.2.F)

4/ Les produits financiers sont en forte hausse grâce au choix de placements judicieux effectués. Dans un environnement favorable, les opérations réalisées sur les marchés financiers ont bénéficié de la hausse des taux d'intérêt.

◆ LES PRODUITS

LES PRODUITS	2023/2024	2022/2023	Variations
Ventes	4 002 231 €	3 922 609 €	+ 2,03 %
Subventions	1 287 222 €	1 190 531 €	+ 8,12 %
Reprises/transferts de charges	290 974 €	238 329 €	+ 22,09 %
Autres produits	240 786 €	249 164 €	- 3,36 %
Droits d'engagements	29 065 €	28 730 €	+ 1,17 %
Produits financiers	156 262 €	84 119 €	+ 85,76 %
Produits exceptionnels	101 670 €	102 434 €	- 0,75 %
TOTAL	6 108 210 €	5 815 916 €	+ 5,03 %

Le total des produits d'exploitation générés au cours de l'exercice s'élève à 5 821 213€ soit une augmentation des recettes de 220 579 K€.

▲ VENTE en hausse + 2,03% (+85k€) :

Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de licenciés mais aussi par l'évolution des recettes de l'IR2F.

Même si nous avons subi la perte du partenariat de 110 000€ de la MDS, nous avons su apporter de nouvelles recettes liées aux activités lucratives évoqués en préambule avec le club des Partenaires mais aussi toutes les locations au sein du siège.

▲ **SUBVENTIONS en hausse de 8,12% (+96k€)** : Malgré la perte de 25k€ de la subvention de la Région qui est passée de 150 k€ à 125K, cette évolution positive est due à la progression significative des subventions fédérales (aide aux salaires liées à la régionalisation)

▲ **REPRISE / TRANSFERT DE CHARGES en hausse 22,09% (+52k€)** : liée notamment à la refacturation des mises à disposition de collaborateurs de l'ETR à la FFF sur des missions fédérales (sélection..) ou sur les Districts

▲ **AUTRES PRODUITS en légère baisse de 3,36%** même si nous avons mis en place les stages d'été (+42k€ de recettes) ... les abandons de frais pour les bénévoles ont été beaucoup moins significatifs que la saison passée.

▲ **DROITS d'ENGAGEMENT ET PRODUITS EXPTIONNELS** sont stables

▲ **PRODUITS FINANCIERS** : La forte augmentation de nos produits financiers (+85,75%) a été atteinte grâce à la souscription de nouveaux produits et des placements judicieux dans un marché favorable.

On arrive donc pour la saison 2023/2024 à un total de recettes cumulées de 6 108 210€ en progression de plus de 5% malgré des pertes non prévues dans notre budget prévisionnel.

Sur la diapo suivante, nous vous avons préparé une répartition analytique de nos recettes pour que vous puissiez voir les différentes proportions et la répartition par secteur d'activités des 6 108 210 €.

On peut donc constater que :

- 38% (2 348 993€) de nos recettes sont liées à nos Licences et à nos Cotisations
- 13% (777 166€) aux compétitions régionales
- 14% (825 786€) à l'IR2F
- 7% (430 915€) Pôles espoirs incluant les subventions versées spécifiquement pour le PE
- 10 % (637 987€) subventions fédérales
- 4% (211 511€) subventions publiques
- 3% (191 151€) activités partenariales
- 11% (684 701€) autres produits
-

Si vous n'avez pas de questions sur les produits, je vous propose de passer maintenant aux Charges

◆ LES CHARGES

LES FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de la saison à noter sont :

1/ Les charges de fonctionnement ont été maîtrisées dans un contexte inflationniste par la poursuite de nos efforts de renégociation des différents contrats et le respect de notre charte de sobriété énergétique, applicables aux bénévoles, salariés du siège de la Ligue ainsi qu'aux stagiaires du pôle espoirs.

2 / les dettes Irrecouvrables en forte hausse lié à la liquidation judiciaire d'un club et la perte des sommes dues malgré les recours mis en œuvre (38k€ Saint Zacharie)

3/ l'évolution de la masse salariale liée notamment à la régionalisation partielle de l'ETR (3 CTD régionalisés) et le départ d'un CTS ont fait mécaniquement augmenter le nombre de salariés et les prises en charge financière

4/ Une provision pour risque sur une affaire Prud'homale : Le licenciement du Directeur Général pour lequel, il a été décidé d'enregistrer une provision pour risque de 100 000€ qui a pour effet de dégrader notre résultat net.

◆ LES CHARGES

LES CHARGES	2023/2024	2022/2023	Variations
Achats et charges extérieures	2 271 844 €	2 361 025 €	- 3,77 %
Impôts et taxes	195 381 €	152 894 €	+ 27,79 %
Frais de personnel	2 340 358 €	2 068 514 €	+ 13,14 %
Amortissements et provisions	442 971 €	281 077 €	+ 57,60 %
Autres charges	924 123€	883 867 €	+ 4,55 %
Charges exceptionnelles	34 285 €	38 705 €	- 11,42 %
Impôts sur les bénéfices	24 332€	20 863 €	+ 16,63 %
TOTAL	6 233 294 €	5 806 945 €	+ 7,34 %

Le total des charges d'exploitation s'élève à 6 174 676€ soit une augmentation de charges de 427 298€.

▲ **ACHAT ET CHARGES EXTERIEURES en baisse de 3,77% (98k€)**

Malgré l'augmentation du nombre de licenciés, entraînant une facturation plus importante de la FFF et de l'assureur (+31k€), nous avons réussi à faire baisser bon nombre de charges liées à notre fonctionnement (IK et Réceptions) qui a permis dans un contexte inflationniste de faire diminuer quelques factures

▲ **IMPOTS ET TAXES en hausse de 27,79% (42k€)**

Essentiellement liée à une évolution de comptabilisation sur la part employeur sur la formation professionnelle (17ke) et à l'augmentation de la masse salariale (Taxe sur les salaires (+22k€)

▲ **FRAIS DE PERSONNEL en hausse**

La masse salariale est en évolution de 13%, ...une augmentation notamment liée au choix de régionaliser trois conseillers techniques départementaux comme je le disais tout à l'heure.

Malgré toute la masse salariale reste raisonnable puisqu'elle représente 37,5% des charges globales. L'objectif pour nous étant de réussir à ne pas dépasser les 40%.

A noter, également le départ de plusieurs collaborateurs au cours de l'exercice :

- un départ en retraite ;
- Le départ du DG, non remplacé en nombre

▲ **AMORTISSEMENT ET PROVISIONS : en forte hausse de 57,6% (+ 161k€)**

Cette augmentation de charges s'explique notamment par des travaux d'aménagement réalisés au niveau du siège, des dépréciations de créances (40k€) ainsi qu'une provision pour risque de 100K€ pour un litige prudhommal liée au licenciement du Directeur Général

▲ **AUTRES CHARGES en légère hausse de 4,55%**

Liée à la hausse des subventions versées aux Districts, (+51k€) suite à la réversion du produit licences, celle-ci augmentant avec le nombre de licenciés.

▲ **CHARGES EXCEPTIONNELLES** en baisse de 11,42%

▲ **IMPOT SUR LES BENEFICES** en hausse de 16, 63% : une hausse liée à l'impôt sur les sociétés (partenariats et aux placements)

On arrive donc pour la saison 2023/2024 à un total de charges cumulées de 6 233 294€ en progression de plus de 7,34%.

De la même façon que pour les recettes, nous vous avons préparé un camembert sur la répartition analytique de nos charges sur les 6 233 294€, on peut donc constater que :

- 14% (847 798€) charges liées aux licences et changements de clubs
- 15% (924 123€) subventions allouées aux districts et aux clubs
- 11% (705 096€) à l'IR2F
- 10% (646 512€) Pôles espoirs
- 12 % (734 961€) Frais de fonctionnement
- 38% (2 374 804€) Activités Cœur de métier

◆ **LE RESULTAT NET 2023-2024**

	2023/2024	2022/2023
Résultat d'exploitation	- 353 463 €	- 118 014 €
Résultat financier	+ 156 258 €	+ 84 119 €
Résultat exceptionnel	+ 67 385 €	+ 63 729 €
Impôts sur les bénéfices	- 24 332 €	- 20 863 €
RÉSULTAT NET	- 125 087 €	8 971 €

Le résultat net de l'exercice s'établit à **-125 087€** contre 8 971€ en 2022-2023.

Il se décompose comme suit :

- Résultat d'exploitation : **- 353K€** (-146 K€ en 2022-2023)
- Résultat financier : **156 K€** (84 K€ en 2022-2023)
- Résultat exceptionnel de **67 K€** (63 K€ en 2023-2024)

Le résultat de l'exercice 2023-2024 est déficitaire. Ce déficit est à relativiser car il représente **seulement 2% de notre budget annuel.**

Ce résultat est lié essentiellement à la provision prudhomme (100k€) et à la créance irrécouvrable de clubs (la liquidation judiciaire de l'ET SPORTIVE ZACHARIENNE (38k€) qui viennent détériorer comptablement le résultat qui, sans cela, aurait dû être positif de 13k€ et ce, malgré la fin de la subvention de la MDS (110k€) et la baisse de 25k€ de la subvention de la région.

◆ LE BILAN

Le Total du Bilan Actif se monte à 8 908 366€, en légère baisse de 3,50%.

POSTES DU BILAN	AU 30 JUIN 2024	AU 30 JUIN 2023	Variations
Actif immobilisé	2 905 756 €	2 833 361 €	+ 2,55 %
Actif circulant	6 002 609 €	6 398 856 €	- 6,19 %
TOTAL ACTIF	8 908 366€	9 232 217 €	- 3,50%

POSTES DU BILAN	AU 30 JUIN 2024	AU 30 JUIN 2023	Variations
Les fonds propres	7 392 115€	7 561 551 €	- 2,24 %
<i>Dont réserves</i>	<i>76 492€</i>	<i>76 492 €</i>	
<i>Le résultat de l'exercice</i>	<i>- 125 087€</i>	<i>8 971 €</i>	
Les dettes fournisseurs	271 011€	332 937 €	- 18,6 %
Les dettes fiscales et sociales	475 610€	421 753 €	+ 12,77 %
Les autres dettes	526 431€	773 992 €	- 31,98 %
TOTAL PASSIF	8 908 365 €	9 232 217 €	- 3,51 %

L'analyse du bilan fait apparaître une situation particulièrement saine. Les Fonds propres de la Ligue s'élèvent à **7 392 115€ (-2,24%)**.

La réserve spécifique (ligne réserves) d'un montant de de 76 492€ est dédiée à l'aide à l'insertion professionnelle par le Football. Cette réserve n'a pas été utilisée lors de l'exercice 2023/2024 en raison du niveau important des aides de l'état en faveur de l'apprentissage.

Un nouveau dispositif d'aide de la LMF en faveur des Clubs est à l'étude, et devrait avoir pour objectif l'accompagnement de l'employabilité dans les clubs.

Si vous n'avez pas de questions particulières, je vous propose de passer la parole à notre commissaire aux comptes du cabinet Axiome et associés, M. Olivier Roger.

Intervention de M. Frank KODJABACHIAN, Président du District de Provence

Une question déjà discutée en Comité restreint, concernant les 156 000 € de produits exceptionnels placés en trésorerie. L'échéance de ces placements va arriver à son terme. On peut s'attendre à une baisse des marchés financiers, avec des taux fortement en baisse, ce qui va impacter les produits des saisons suivantes.

Arnaud DOUDET, DG

Effectivement c'est une année exceptionnelle en termes de placements à la fois par les choix de placement qui ont été réalisés mais par un marché avec des taux à court terme à 3,60% sur l'année.

Au regard du contexte social et politique, les taux ne seront forcément pas les mêmes sur l'exercice en cours mais comme déjà dit en Comité de Direction, les placements sur la saison 2024/2025 impacteront probablement de façon moins importante notre résultat. C'est pourquoi nous avons déjà anticipé cette baisse éventuelle sur nos placements, en renégociant fortement certains partenariats notamment avec Generali (60 000 €) mais aussi en continuant notre démarche d'économie et de restriction de certaines choses. Enfin, il ne faut pas oublier que nos placements ont été également négocié sur la durée nous garantissant des rendements à des taux bloqués.

On a conscience que cet exercice exceptionnel sur les ressources financières ne sera pas assuré chaque saison et qu'il faudra toujours anticiper nos atterrissages pour ne pas être sur un exercice déficitaire. Pour vous rassurer, depuis mon arrivée en tant que DG, en collaboration avec notre Cabinet GFE et notre Commissaire aux Comptes, on a mis en œuvre avec le service comptabilité des suivis très précis. Avec un budget de plus de 6 000 000 €, on se doit d'être très pointu et efficace sur notre capacité à dire oui ou non lorsque l'on propose des projets à nos responsables élus. A mi-saison, nos atterrissages prévisionnels au 31 décembre, présentent un résultat excédentaire, nous veillerons donc à maintenir jusqu'à la fin de saison si nous ne connaissons pas d'imprévus dans la gestion du quotidien de la Ligue.

M. Franck KODJABACHIAN, Président du District de Provence

Concernant les 100 000 € de provision pour l'action prud'homale, avez-vous une certaine vision de ce qui pourrait arriver ?

M. Arnaud DOUDET, DG

Dans tout litige, il est difficile d'anticiper les futures décisions que pourront prendre le Tribunal des prud'hommes. C'est pourquoi avec le cabinet GFE et le Commissaire aux Comptes, nous avons voulu être prudents en provisionnant 100 000 € dès cette saison. Aujourd'hui, il y a des demandes qui sont faites, on a nos arguments que nous espérons voir entendus par le Tribunal des Prud'hommes mais en bon gestionnaire que nous sommes, il était important de provisionner une somme sur l'exercice 2023/2024 ; Si le Tribunal nous donnait raison dans les prochains, une écriture comptable créditrice sera effectuée sur un prochain exercice.

La parole est maintenant donnée à notre Commissaire aux Compte du Cabinet Axiome et associés, M. Olivier ROGER.

Intervention de M. Olivier ROGER

Mesdames et Messieurs, bonjour,

Je remercie toute l'équipe, le Cabinet GFE et Arnaud DOUDET ;

Je représente le Cabinet Axiome et associés. Nous avons en charge, tous les ans, de certifier les comptes qui vous sont présentés lors de cette assemblée générale. Je rappelle brièvement le rôle d'un commissaire aux comptes qui certifie que les comptes qui vous sont présentés sont réguliers et sincères. Régulier

signifie que les comptes respectent les règles comptables en vigueur, sincère signifie que les comptes sont objectifs et ont été établis de bonne foi. Autrement dit, on n'a pas essayé de masquer la réalité des choses au travers des comptes.

Au terme des travaux nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des principes et règles comptables françaises. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Nous n'avons pas relevé d'éléments qui puissent laisser penser que les comptes qui vous ont été présentés ne sont pas sincères. Ils sont certifiés sans réserve.

Par ailleurs, la loi me fait également obligation de vous présenter un second rapport qui porte sur ce qui est convenu d'appeler une convention réglementée. Les conventions réglementées sont les contrats qui sont passés entre votre association et l'un de ses dirigeants ou administrateurs. A l'issue de nos travaux, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice dernier. Par contre, il existe toujours une convention qui produit ses effets tous les ans. Elle concerne M. Eric BORGHINI, votre Président, qui perçoit une rémunération, charges comprises, de 60 000 € pour ses fonctions. Je rappelle que cette rémunération est prise en charge en totalité par une subvention versée par la F.F.F. Elle est neutre sur un plan financier pour la LMF.

Je me tiens à votre disposition pour toutes questions et je vous remercie pour votre écoute.

Arnaud DOUDET, DG

Nous vous remercions M. Olivier ROGER pour cette intervention.

Aucune question n'est à relever, je vous propose de passer maintenant au vote sur l'approbation des comptes.

Si vous approuvez les comptes arrêtés au 30/06/2024, tapez 1, sinon tapez 2.

Le vote est ouvert

Le vote est fermé.

Approuvez-vous les comptes arrêtés au 30 juin 2024		VOIX EXPRIMEES : 1 791 SUR 2 495
1. OUI	70.97%	
2. NON	29.03%	

→ Les comptes arrêtés au 30 juin 2024 sont approuvés à 70,97 % des voix.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons un second vote sur l'affectation du résultat de – 125 087€ et d'affecter cette somme en report à nouveau.

Si vous approuvez l'affectation du résultat en report à nouveau, tapez 1, sinon tapez 2.

Le vote est ouvert

Le vote est fermé.

Approuvez-vous l'affectation du résultat ?		VOIX EXPRIMEES : 1 791 SUR 2 495
1. OUI	73,76%	
2. NON	26,24%	

→ L'affectation du résultat en report à nouveau est approuvée à 73,76 % des voix.

Avant de rendre la parole, je tenais à remercier Jerome BREMOND du cabinet GFE et Olivier ROGER, notre CAC avec qui les échanges sont toujours très constructifs tout au long de la saison.

Sans oublier M. Jean-Louis DISTANTI avec qui nous avons travaillé durant plusieurs mois sur cet exercice, Thierry BOREL, nouveau Trésorier Général mais aussi les deux comptables de la LMF, Salima et Louis, qui ont œuvré à ce travail collectif pour finaliser le compte rendu financier 2023/2024.

◆ **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

La gestion de la LMF est particulièrement saine avec la mise en place de nouvelles procédures financières et d'outils de contrôle de gestion permettant des suivis réguliers et des atterrissages plus précis pour faciliter les prises de décisions par les responsables Elus.

Il est important que la LMF puisse poursuivre la transformation de son modèle économique pour répondre aux projets de demain tout en maintenant son activité Cœur de métier.

Dans un contexte économique et géopolitique toujours aussi incertain, il est important de demeurer vigilants et de continuer à travailler à de nouvelles sources de financement pour assurer l'autonomie financière de l'instance régionale tout en maintenant une qualité de service pour nos Clubs et nos Licenciés.

VI. MODIFICATIONS DES TEXTES DE LA LMF

Mme Camille TORRENTE, Directrice Juridique

Nous allons tout d'abord vous présenter les modifications de textes opérées par le Comité de Direction le 19 novembre 2024.

1. **Présentation des modifications réglementaires par le Comité de Direction**

◆ **Modification de l'article 17 du Règlement des Championnats seniors**

Il a été décidé de préciser la notion de « 21 ans ou moins » concernant la participation des joueurs de l'équipe accédante du Championnat Régional U20 en Championnat Régional 3.

◆ **Modification du Règlement de la Coupe de France Féminine – Tours régionaux – nouvel article 8**

Il a été décidé d'harmoniser les règlements en ajoutant des précisions quant à la programmation des rencontres (calendrier et horaires) par la Commission d'Organisation dans le règlement de la Coupe de France Féminine des tours régionaux.

◆ **Modification de l'article 11 Règlement de la Coupe Méditerranée U15 F**

Il a été décidé d'harmoniser la journée de rencontre des U15 Féminines définie par défaut dans le règlement de la Coupe Méditerranée U15F et dans le règlement du Championnat Régional U15F (samedi)

◆ Modifications de l'article 5 du Règlement du Championnat Régional U16

Il a été décidé de préciser que le titre de champion U16 R1 sera attribué à l'équipe classée première à l'issue de la compétition, dans un souci d'harmonisation des règlements

◆ Modification de l'article 6 du Règlement du Permis de conduire une Equipe

Il a été décidé de proposer d'intégrer règlementairement le Championnat U14R pour l'évaluation du Permis de Conduire une Equipe. Il est rappelé que les éducateurs de ce championnat étaient déjà évalués lors des rencontres U14 R ;

2. Proposition des modifications de textes de la compétence de l'Assemblée Générale

Dans la mesure où il vous est proposé une modification des Statuts, nous allons passer en Assemblée Générale Extraordinaire.

Le quorum est fixé à 50 %, les résolutions seront adoptées dès lors qu'elles seront approuvées au 2/3 tiers.

Comme annoncé par M. ALCOVERRO au début de l'AG, 81 délégués sont présents ou représentés, le nombre de voix qu'ils détiennent s'élève à 1 791 pour 2 495 voix théoriques, ce qui correspond à 71,78 % des voix portées représentées.

Le quorum de l'AG extraordinaire est donc atteint.

● Assemblée Générale Extraordinaire

◆ Modification des Statuts de la LMF

Il s'agit d'une mise en conformité avec les Statuts de la F.F.F et Statuts Types. Ces premières modifications ne seront pas soumises au vote puisqu'il s'agit de modifications des Statuts Types opérés par la F.F.F. qui s'imposent ainsi à notre instance.

● Article 12 – Assemblée Générale / Article 12.4 - attribution

Mise à jour des renvois d'articles des Statuts de la F.F.F. auxquels il faut se conformer, suite à la modification de leurs Statuts.

L'Assemblée Générale est compétente pour :

- élire le Président de la Ligue dans les conditions visées à l'article 15 ;
- élire et révoquer les membres du Comité de Direction dans les conditions visées à l'article 13 ;
- élire les délégués représentant les Clubs aux assemblées fédérales de la FFF dans les conditions prévues par les statuts de la FFF (notamment articles 4, 6 10 et 7 11)

Date d'effet : immédiat

● Article 22 – Conformité des Statuts et Règlements de la LMF (librairie / pas de vote)

Mise à jour des renvois d'articles des Statuts de la F.F.F. auxquels il faut se conformer, suite à la modification de leurs Statuts.

Les Statuts et les règlements de la LMF doivent être conformes et compatibles avec ceux de la FFF, conformément à l'article ~~40.3~~ 48.3 des Statuts de la FFF. En cas de contradiction entre les différents documents, les statuts de la FFF prévaudront.

En outre, les règlements de la LMF doivent être conformes et compatibles avec les Statuts de la LMF Encas de contradiction entre ces différents documents, les Statuts de la LMF prévaudront.

Date d'effet : immédiat

● **Article 16**

Il est proposé une mise en conformité avec les Statuts Types des Ligues, établis par la F.F.F. en ce qui concerne le rôle de la Commission de Surveillance des Opérations électorales.

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein de la LMF.

Elle contrôle également, le cas échéant, la procédure de révocation du Comité de Direction mise en œuvre en application de l'article 13.5 des présents Statuts.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité de Direction, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la Fédération, d'une Ligue ou d'un District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus.

Date d'effet : immédiat

La première modification soumise au vote concerne l'article 12 relatif à l'élection du représentant des clubs nationaux à statuts amateur.

● **Article 12 – Assemblée Générale / Article 12.5.6 – Election du délégué des clubs participant aux Championnats nationaux seniors libres**

Il est proposé d'octroyer un nombre de voix défini aux clubs amateurs engagés en Division 3 féminine suite à la création de ce championnat, pour l'élection du délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres.

Chaque club est représenté par un dirigeant licencié muni de sa licence et d'un pouvoir régulier signé du président de chaque association qui l'a mandaté.

Lors des votes chaque club dispose d'un nombre de voix en fonction de son niveau :

- Division 1 Féminine : 3 voix
- National 1 : 3 voix
- Division 2 Féminine : 2 voix
- National 2 : 2 voix
- **Division 3 Féminine : 1 voix**
- National 3 : 1 voix

Date d'effet : immédiat

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote de l'article 12.5.6. – élection du délégué des clubs participant aux Championnats nationaux seniors libres

Oui tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

Approuvez-vous les modifications de l'article 12 des Statuts de la Ligue ?		VOIX EXPRIMEES : 1 747 SUR 2 495
1. OUI	81.51%	
2. NON	18.49%	

→ Ces modifications sont adoptées à 81,51 des voix

Date d'effet : immédiat

● Article 14 – Bureau Exécutif

Il est proposé d'intégrer les 5 Présidents de District dans la composition du Bureau Exécutif de la LMF

Article 14.1. Composition

Le Bureau Exécutif de la LMF comprend ~~sept douze (7)~~

(12) membres, dont obligatoirement une femme :

- Le Président de la LMF ;
- Le Président délégué ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Trésorier Général ;
- **Les cinq (5) Présidents des Districts de la Ligue**
- Trois (3) autres membres

Article 14.2. Conditions d'éligibilité

A l'exception du Président, du Président Délégué, du Secrétaire Général ~~et~~ du Trésorier Général **et des Présidents de District**, les membres du Bureau Exécutif sont élus parmi les membres du Comité de Direction, à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité, il sera procédé à un second tour. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau Exécutif, il est pourvu à son remplacement, dans le respect des règles du présent article, dans les délais les plus brefs.

Date d'effet : immédiat

Si vous approuvez les modifications des articles 14.1 et 14.2, tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

Approuvez-vous les modifications des articles 14.1 et 14.2 des Statuts de la Ligue		VOIX EXPRIMEES : 1 697 SUR 2 495
1. OUI	95.34%	
2. NON	4.66%	

→ Ces modifications sont adoptées à 95,34 % des voix

Pour la suite des modifications de textes, nous allons passer en Assemblée Générale Ordinaire.

● Assemblée Générale Ordinaire

◆ Modification du Règlement d'Administration Générale

● Article 19 – Obligations en matière de licences

Il est proposé une mise à jour du règlement afin de rendre obligatoire la dématérialisation pour tout type de demande de licence.

1. Les clubs ont l'obligation de munir, a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ». Ces trois licences devront être éditées préalablement avant toute autre licence demandée en faveur du club.
2. Toute équipe de jeunes doit être obligatoirement accompagnée, sous peine de sanction, d'au moins un responsable majeur licencié.
3. L'ensemble des licences (nouvelles, renouvelées ***et changements de club***) devront être demandées par voie de dématérialisation uniquement.

Date d'effet : 2025/2026

● Article 22 – Contrôle de gestion

Il est proposé de supprimer les obligations des clubs évoluant en Championnat Régional 2 en matière de contrôle de gestion administrative, financière et juridique.

Les clubs « Libres » participant au championnat de Régional 1 (R1), ~~Régional 2 (R2)~~, Régional 1 Féminin (R1F) et Régional 1 Futsal (R1 FUTSAL), de la LMF sont tenus de se conformer pour leur administration et leur gestion aux dispositions obligatoires prévues à cet effet dans le Règlement de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion.

A ce titre, il est institué au sein de la LMF une Commission Régionale de Contrôle des Clubs (C.R.C.C) chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des Clubs de ~~NATIONAL 3~~, de ~~R1 & R2~~, de R1 F et R1 FUTSAL, et de s'assurer qu'ils répondent aux conditions fixées par les règlements pour prendre part aux compétitions.

A défaut, ces clubs sont passibles des sanctions prévues dans le règlement de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion.

Date d'effet : 2025/2026

● Article 45 – Forfait Général

Il est proposé une mise à jour du règlement afin d'encadrer les exemptions de cachet mutations à la suite du forfait général d'une équipe.

1. Le forfait général d'une équipe Senior dans un championnat organisé par la LMF entraîne d'office le forfait général de toutes les équipes inférieures Senior du club. Ce principe ne s'applique pas aux équipes de jeunes.
2. Toutefois, lorsque le forfait général de l'équipe première est déclaré avant la reprise du championnat, la LMF a toute compétence pour déterminer les conditions dans lesquelles ce club est autorisé à poursuivre ses activités.
3. ***En cas de forfait général, si l'équipe concernée a participé à au moins une rencontre au***

cours de la saison, les équipes engagées dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure la saison suivante ne seront pas considérées comme en création d'équipe. Par conséquent, les joueurs changeant de club ne bénéficieront pas de l'exemption du cachet mutation prévue à l'article 117.d des Règlements Généraux de la F.F.F.

Date d'effet : 2025/2026

● **Article 95 – modalités pour purger une suspension (librairie – pas de vote)**

Mise à jour du règlement afin de se conformer à l'article 226 des Règlements Généraux modifié par la F.F.F.

Le joueur exclu par l'arbitre ne peut pas purger sa suspension avec ~~une autre équipe~~ **n'importe quelle équipe** de son club le jour-même ou le lendemain de son exclusion.

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (~~par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF~~).

Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Pour les joueurs dont le club dispute un championnat national, sanctionnés à la suite d'incidents (exclusion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de natures diverses...) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition officielle nationale disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat national.

Les sanctions complémentaires prononcées doivent être purgées dans les mêmes conditions. En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

Si le joueur vient de l'étranger, l'article 12 du Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs F.I.F.A. s'applique.

En tout état de cause, en cas de difficulté dans la purge de la sanction, le club intéressé peut toujours demander l'application de l'alinéa 4 **3** ci-après.

[...]

7. Pour les licenciés évoluant dans deux pratiques (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach- Soccer, **Futnet**, Football Loisir) ~~ou exerçant plusieurs fonctions (Joueur, Educateur, Dirigeant, Arbitre) :~~

- les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, **Futnet**, Football Loisir) ou pour la fonction exercée lors de l'incident disciplinairement répréhensible,
- les sanctions supérieures à deux matchs de suspension, même assorties en partie du sursis sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach Soccer, **Futnet**, Football Loisir), et pour l'ensemble des fonctions qu'il exerce.

[...]

Date d'effet : 2025/2026

Si vous approuvez les modifications des articles 19, 22 et 45 du Règlement d'Administration Générale, Tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

Approuvez-vous les modifications des articles 19, 22 et 45 du Règlement d'Administration Générale de la Ligue		VOIX EXPRIMEES : 1 731 SUR 2 495
1. OUI	93.47%	
2. NON	6.53%	

→ Ces modifications sont adoptées à 93,47 % des voix

◆ Modification du Règlement du Championnat Régional Seniors Masculins

● Article 4 – Principes généraux relatifs à la composition des championnats

Il est proposé une mise à jour du règlement afin de se conformer au Règlement du Championnat National 3 de la F.F.F. qui prévoit, à compter de la saison 2026/2027, deux accessions du Régional 1.

Les modalités d'accessions et de rétrogradation s'effectueront conformément aux tableaux analytiquesci-dessous :

Transition fin de saison 2025/2026 pour la saison 2026/2027

REGIONAL 1

	Descente du National 3	Accession en National 3	Descente en Régional 2	Clubs maintenus	Accession de Régional 2	Effectif Total
1 ^{er} cas	0	2	1	11	3	14
2 ^{ème} cas	1	2	1	11	2	14
3 ^{ème} cas	2	2	2	10	2	14
4 ^{ème} cas	3	2	3	9	2	14
5 ^{ème} cas	4	2	4	8	2	14

REGIONAL 2

	Descente du Régional 1	Accession en Régional 1	Descente en Régional 3	Clubs maintenus	Accession de Régional 3	Effectif Total
1 ^{er} cas	1	3	2	19	4	24
2 ^{ème} cas	1	2	2	20	3	24
3 ^{ème} cas	2	2	2	20	2	24
4 ^{ème} cas	3	2	3	19	2	24
5 ^{ème} cas	4	2	4	18	2	24

REGIONAL 3

	Descente du Régional 2	Accession en Régional 2	Descente en Département al 1*	Clubs maintenus	Accession de Département al 1	Accession de U20 R	Effectif Total
1 ^{er} cas	2	4	4 à 5	16	5	1	24
2 ^{ème} cas	2	3	5 à 6	16	5	1	24
3 ^{ème} cas	2	2	6 à 7	16	5	1	24
4 ^{ème} cas	3	2	7 à 8	15	5	1	24
5 ^{ème} cas	4	2	8 à 9	14	5	1	24

* Selon le nombre d'équipes engagées en R3 pour la saison 2025/2026 (de 24 à 25 équipes).

Format définitif à partir de la saison 2026/2027

REGIONAL 1

	Descente du National 3	Accession en National 3	Descente en Régional 2	Clubs maintenus	Accession de Régional 2	Effectif Total
1 ^{er} cas	0	2	1	11	3	14
2 ^{ème} cas	1	2	1	11	2	14
3 ^{ème} cas	2	2	2	10	2	14
4 ^{ème} cas	3	2	3	9	2	14
5 ^{ème} cas	4	2	4	8	2	14

REGIONAL 2

	Descente du Régional 1	Accession en Régional 1	Descente en Régional 3	Clubs maintenus	Accession de Régional 3	Effectif Total
1 ^{er} cas	1	3	2	19	4	24
2 ^{ème} cas	1	2	3	19	4	24
3 ^{ème} cas	2	2	4	18	4	24
4 ^{ème} cas	3	2	5	17	4	24
5 ^{ème} cas	4	2	6	16	4	24

REGIONAL 3

	Descente du Régional 2	Accession en Régional 2	Descente en Département al 1	Clubs maintenus	Accession de Département al 1	Accession de U20 R	Effectif Total
1 ^{er} cas	2	4	4	16	5	1	24
2 ^{ème} cas	3	4	5	15	5	1	24
3 ^{ème} cas	4	4	6	14	5	1	24
4 ^{ème} cas	5	4	7	13	5	1	24
5 ^{ème} cas	6	4	8	12	5	1	24

1 – Accessions :

Le premier de REGIONAL 1 accède au Championnat de NATIONAL 3. **A compter de la saison 2025/2026, les équipes classées aux deux premières places du Championnat REGIONAL 1 accéderont en Championnat NATIONAL 3.**

Les équipes éligibles à l'accèsion ayant obtenu le meilleur classement dans chacun des groupes de REGIONAL 2, REGIONAL 3 et DEPARTEMENTAL 1, accèdent en division supérieure dans la limite du nombre d'accèsions défini aux tableaux analytiques ci-dessus.

Lorsque le nombre d'accèsion de la Régional 2 ou Régional 3, défini dans le tableau analytique ci-dessus est impair, accèdera la meilleure équipe des deux poules du championnat, conformément aux dispositions de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale.

Accéderont du Championnat Départemental 1 en Championnat Régional 3 : 1 club par District.
Un club accèdera du Championnat Régional U20 en Championnat Régional 3. Le club issu du CR U20 ne pourra accéder en SENIORS R3 la saison suivante qu'à condition d'avoir engagé depuis au moins trois saisons, y compris la saison en cours, une équipe en catégorie SENIORS MASCULINE ayant effectivement participé à l'intégralité d'un championnat SENIORS LIBRE.

Date d'effet : 2025/2026

Si vous approuvez les modifications de l'article 4 du Règlement du Championnat seniors, Tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

Approuvez-vous les modifications de l'article 4 du Règlement du Championnat Seniors ?		VOIX EXPRIMEES : 1 783 SUR 2 495
1. OUI	82.22%	
2. NON	17.78%	

→ Ces modifications sont adoptées à 82,22 % des voix

◆ Modification du Règlement du Championnat Régional U16

● Article 4 – Accèsions et relégations

Il est proposé une mise à jour du règlement dans la mesure où il existe une seule poule de niveau R2.

3. Relégations :

Pour chaque saison, à l'issue de chaque saison, les équipes classées de la 8ème à la 12ème place de U16 R2 seront remises à disposition de leur district respectif. L'équipe classée dernière ~~de son groupe (ou de son championnat) est reléguée sans possibilité de repêchage.~~ **du Championnat U16 R2 est remise à disposition de son District.**

Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

Date d'effet : 2025/2026

Si vous approuvez la modification de l'article 4 du Règlement du Championnat Régional U 16, Tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

Approuvez-vous la modification de l'article 4 du Règlement du Championnat Régional U16 ?		VOIX EXPRIMEES : 1 619 SUR 2 495
1. OUI	88.63%	
2. NON	11.37%	

→ Ces modifications sont adoptées à 88,63 % des voix

VII. LA R.S.O A LA LIGUE

Arnaud DOUDET, Directeur Général LMF

Comme vous le savez la Ligue s'est engagé fortement sur la politique Responsabilité Sociétale des Organisation (RSO) en intégrant notamment le prestigieux cercle du Club des Signataires de la Charte des 15 Engagements avec le Ministère des Sports pour l'organisation de la Coupe Méditerranée devenant ainsi la première Ligue Régionale à la signer.

Multipliant les initiatives depuis quelques saisons, il nous a semblé important de donner du sens à nos actions pour y mettre un peu plus de visibilité tout au long de la saison en créant un calendrier annuel des actions dédiées à cette thématique.

Depuis le début de la saison, vous, avez pu voir différentes opérations sur nos réseaux avec notamment la semaine dernière une course pour le Téléthon avec tous les acteurs de la Ligue (bénévoles, partenaires et salariés) où nous avons pu remettre grâce à cette initiative un chèque de 500€ à l'AFM TELETHON où la mise en œuvre courant octobre du Challenge REBOOT avec les Clubs.

Nous tenions donc à profiter de cette AG pour mettre à l'honneur quelques clubs qui ont largement contribué au succès de ce Challenge en collectant un maximum de déchets gris ou vieux matériel informatique à recycler en mobilisant les acteurs du Club.

Ces déchets seront ensuite recyclés par la société EVA avec qui nous sommes en partenariat depuis 3 ans. Il s'agit ici d'une belle action RSO visant la réduction des déchets et l'empreinte numérique, engagements 3 et 8 de la Charte des 15 engagements !

Pour remettre les dotations offertes aux clubs, j'invite à me rejoindre sur scène le Président BORGHINI et Olivier ESPAGNAC, gérant de la société EVA.

Sur la collecte du mois d'octobre, il y a près de 3 tonnes de matériels qui ont récoltés grâce aux Clubs !

M. Olivier ESPAGNAC

J'ai plaisir de vous retrouver pour ce Challenge Reboot. Notre structure emploie des personnes en situation de handicap et récupère du matériel informatique. Beaucoup de clubs participent à cette collecte et montrent une autre dynamique qui complète l'activité sportive.

Je remercie la Ligue d'être moteur de cette opération et d'assister à la remise de dotations aux 5 premiers clubs ayant réuni le plus de matériel.

Arnaud DOUDET

J'appelle donc à venir nous rejoindre les clubs présents ayant terminé sur les 5 premières matches du classement, à savoir :

- ORAISON SPORT
- US CADIERE
- SP. MONDRAGON MORNAS (présent)
- FC VOLONNAIS (présent)
- FC PUGETOIS

Une remise de dotation est effectuée.

Courant novembre, nous avons souhaité être acteur de la semaine Handicap Européenne, en profitant de ce temps fort pour renouveler nos conventions sur la saison 2024/2025 avec la Ligue PACA du Sport Adapté mais aussi avec le Comité Régional Handisport PACA.

Avec la Ligue PACA du Sport Adapté, nous l'avons signé lors de la première étape dans le Vaucluse à l'occasion de la tournée du LMF TOUR créée avec les IME tournée qui se fera sur les 5 districts, en collaboration avec les Clubs qui ont pris l'initiative de créer des sections spécifiques au sein de leur structure.

Et pour finaliser la convention avec le Comité Régional SUD PACA Handisport, nous avons invité aujourd'hui M. Bernard TASSARO, son Président ainsi que Charlène TEPELIAN, Conseillère technique pour que nous puissions signer la convention mais aussi leur remettre un chèque de 1500€ pour continuer notre travail de mutualisation, d'accompagnement et de formation sur des disciplines telles que le Cessifoot où nous avons tous vibrés cet été avec la médaille d'or de notre équipe de France !

M. TASSARO, je vous laisse nous dire quelques mots sur ce partenariat.

M. Bernard TASSARO

Le Comité Régional Sud Paca Handisport est heureux de signer cette convention. De plus en plus, on accueille des personnes en situation de handicap dans le sport ce qui montre un travail très important des clubs qui acceptent ces personnes, heureuses de partager plusieurs activités au sein des Associations.

Je renouvelle tous mes remerciements pour le travail fait et la signature de cette convention permettant d'avancer et de changer les mentalités sur le handicap.

Arnaud DOUDET

Je laisse la parole à notre D.T.R., Nicolas DUBOIS pour le point n° 8 de l'Ordre du jour.

VIII. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE

Nicolas DUBOIS, DTR

Il m'appartient de conclure les sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale en vous présentant les projets dans lesquelles l'ETR ainsi que les différents services de la Ligue vont être impliqués au cours des prochaines saisons.

Projets, pour la majorité, issus du programme d'Éric BORGHINI et de son équipe d'élus.

Bien entendu, l'ensemble de cette présentation est non exhaustive notamment parce que les différents projets présentés demandent pour la plupart concertation avec les Districts, les Clubs et les acteurs du Football.

Climat des rencontres

Un des enjeux prioritaires, et le Président l'a rappelé dans son discours introductif, est l'amélioration du climat des rencontres sur et en dehors des terrains. Si la sanction est un levier essentiel pour refuser toutes actes de violences en lien avec notre pratique, il est important de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux bonnes conduites à tenir lors d'un match de football.

Pour cela, le déploiement de plusieurs outils ainsi que la mobilisation de toutes les familles du football est essentielle afin que nos stades deviennent de nouveau des lieux de partage, d'échanges et de plaisir pour chacun.

1. Carton vert

Dans un premier temps et pour donner une valeur supplémentaire aux différents actes de Fair-Play, de Partage, de Respect, d'Engagement, de Tolérance et de Solidarité correspondant aux valeurs de la Fédération, l'extension du carton vert sera appliquée sur l'ensemble des catégories jeunes avec un protocole d'attribution clarifié. Ceci afin que ces comportements nombreux sur les terrains soient davantage valorisés que les actes de violences ou d'incivilités. Notre partenariat avec l'AS MONACO dans le cadre de cette opération prendra alors tout son sens avec une belle récompense pour les lauréats, à la clé.

2. Carton blanc

Le dispositif du carton blanc est déjà en application dans certaines Ligues ou Districts notamment de notre territoire. Nous souhaitons l'introduire progressivement auprès des équipes de jeunes avec la volonté d'agir sur les mauvais comportements en dehors du jeu. Cette application nécessite une étude précise des impacts de ce dispositif sur le jeu et des modalités de distribution de ce carton blanc. La fin de saison nous permettra d'évaluer ces impacts et de mesurer si l'introduction doit être progressive ou immédiate sur l'ensemble des catégories.

3. Module Non Violence

L'ETR collabore avec la fondation 13^{ème} HOMME dans l'objectif de construire des modules de formation contre toutes les formes de violences. Ainsi, des clips vidéos basés sur des scènes de la vie d'un club seront tournées afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs du football (éducateurs, dirigeants, joueurs, parents...) aux mauvaises conduites polluant notre football. Des guides de traitement des différentes situations seront distribués en complément de ces clips afin de pouvoir échanger lors d'actions de sensibilisation auprès de toutes les familles.

L'ensemble de ce matériel pédagogique sera ensuite à destination des clubs. Dans un premier temps avec un déploiement auprès des clubs partenaires de l'Olympique de Marseille et ensuite à tous les clubs de la Région.

4. Permis de Conduire une Équipe de Jeunes

La saison prochaine nous fêterons les 20 ans du PCEJ, outil très intéressant nous permettant d'améliorer le climat sur nos bancs de touche ainsi que de permettre la montée en compétences de nos éducateurs et éducatrices.

Vous le savez, nous réunissons les arbitres et les capitaines avant chaque saison dans le même but de les sensibiliser sur l'importance du climat sur nos rencontres.

Ces 20 ans pourraient être l'occasion de faire réfléchir l'ensemble de ces familles autour de différents ateliers de travail afin d'améliorer les conditions de nos rencontres.

5. Obligations de diplômes

Enfin, et parce que la formation des éducateurs et des éducatrices est souvent le premier levier pour améliorer le climat sur nos rencontres, nous travaillerons avec nos Districts au renforcement progressif des obligations de diplômes des équipes de jeunes.

Féminisation

Les chiffres de nos licenciées féminines l'attestent, la pratique féminine progresse sur notre territoire mais nous sommes encore loin des objectifs fédéraux qui je vous le rappelle prévoit 500 000 licenciées FFF d'ici la fin de la mandature.

D'autre part, avec la masse de licenciées, il faut aussi travailler sur l'accueil et la fidélisation. Pour cela, plusieurs projets sont en cours afin de suivre et d'accompagner les acteurs de la pratique féminine.

Ainsi, un suivi va être réalisé cette saison auprès des éducateurs et éducatrices des catégories féminines régionales U15F, U18F et Seniors R1F comprenant :

- Des masterclasses en visioconférence basées sur les thématiques spécifiques que vous voyez affichées ci-dessous
- Des visites en club afin d'accompagner les éducateurs et éducatrices ainsi que les clubs dans leur structuration

Ce suivi sera réalisé par Claire CHAMBON, Jonathan JAGER, Sarah ERGOUG et Robin RICHEN.

D'autre part, le projet des « méditerranéennes du foot » dont un premier bilan a été dressé pour la précédente saison va se poursuivre avec pour principe, je vous le rappelle, d'inciter les femmes à la formation en leur proposant des sessions spécifiques et gratuites. Ce projet devrait même être étendu sur les arbitres ainsi que les dirigeantes.

Enfin, je vous rappelle que vous n'avez plus que quelques jours pour communiquer vos projets « Toutes Foot » à la fédération. Cet appel à projet valorise les initiatives en faveur de la féminisation. De nombreuses dotations sont à gagner au niveau national et régional.

Dans la continuité du développement de la pratique féminine, l'offre Futsal revêt un enjeu majeur. En effet, de nombreux clubs spécifiques féminins nous avaient sollicités afin de créer une offre de pratique. C'est le cas désormais avec le challenge régional féminin qui vient s'ajouter à la coupe nationale Futsal, offre promotionnelle mise en place depuis quelques saisons déjà.

L'objectif de ce challenge est de proposer une pratique Futsal plus régulière aux joueuses de U17 à Seniors de pratique spécifique ou traditionnelle (les journées du challenge ne se déroulent pas sur les journées de championnats féminines) afin de pouvoir très vite organiser un championnat Futsal Féminin R1 seniors dès la saison prochaine.

Pour rappel, ce challenge ou ce futur championnat permettra également de détecter les meilleures potentielles afin d'intégrer la nouvelle Equipe de France Futsal Féminine.

Formation des acteurs

Nous en avons parlé en début d'AG, il est indispensable pour nous d'enrichir le catalogue de formations proposées aux acteurs de nos clubs. Aujourd'hui sur le plan des Titres à Finalité Professionnelle permettant d'enseigner contre rémunération, nous dispensons le BMF, diplôme de niveau 4 (BAC) et le BEF de niveau 5 (BAC+2), aucune autre alternative n'est proposée afin de permettre la montée en compétence des acteurs de clubs.

Nous souhaitons donc valoriser le parcours des entraîneurs au travers de l'expertise de niveau régional développée au BEF mais nous souhaitons également valoriser les profils structurateurs de clubs au travers d'une formation plus spécifiquement orientée sur la gestion et la structuration des clubs.

Cette formation pour laquelle la Ligue serait pilote permettrait de faire monter en compétences les stagiaires sur les différents modules suivants, allant de la gestion comptable, à la démarche RSO en passant par la communication ou l'organisation sportive.

Le retroplanning est le suivant. La Ligue va candidater à l'organisation de ce diplôme via son IR2F. Il est nécessaire pour cela de formuler des lettres d'intention pour les clubs qui seraient intéressés par cette formation. Plusieurs clubs nous ont fait part de leur intention mais je lance un appel aujourd'hui aux clubs qui souhaiterait compléter cette liste.

Cela n'engage à rien, cela ne veut pas dire non plus que des stagiaires des clubs candidats seront intégrer à la formation mais cela permet de légitimer notre candidature pour accueillir cette formation au sein de notre Ligue.

Toujours en lien avec l'enrichissement de notre catalogue des formations et c'est souvent une réflexion que nous avons de la part des clubs et des éducateurs. Il n'existe à l'heure actuelle aucune formation fédérale d'analyse vidéo. C'est pourtant un outil qui s'est démocratisé dans nos clubs et qui est fortement utilisé et ce à tous les niveaux.

Notre objectif est donc de monter un certificat régional d'analyse vidéo dont vous voyez le descriptif s'afficher en sollicitant notamment l'expertise des analystes vidéos de l'Olympique de Marseille qui collaboreraient avec nous, toujours dans le cadre de la fondation 13^{ème} HOMME.

Projet de Performance Fédéral

Vous le savez, nous sommes l'une des seules Ligues à ne pas bénéficier d'une structure de Pôle-Espoirs à destination du public féminin, notamment dans un contexte de manque d'infrastructures d'accueil.

Dans l'attente d'infrastructures et pour préparer l'arrivée du futur Campus, il est indispensable pour nous d'anticiper la création d'une structure mixte sur les années collège, volonté fédérale. Nous allons donc travailler sur différents éléments pour proposer le plus rapidement possible une section sportive régionale regroupant parmi les meilleures potentielles de la région afin de leur proposer une structure d'accès au haut-niveau transitoire à la création du Pôle-Espoirs.

Autre projet en lien avec le PPF, la création d'une cellule spécifique à destination des gardiens et gardiennes de but afin notamment de pouvoir former, accompagner, détecter et faire progresser les meilleurs joueurs et joueuses à ce poste. Au-delà de la création d'une cellule régionale et d'entités départementales dédiées à ce poste, des actions de sensibilisation seront mise en place dès les U9 et U11 et des Centres de Perfectionnement Spécifiques en département et en région seront animés tout au long de la saison.

Le Futsal

Au-delà du projet présenté en lien avec la pratique Futsal Féminine Seniors, nous devons enrichir notre offre de pratique Futsal chez les jeunes.

Aujourd'hui, nous proposons au niveau régional, une offre de pratique U18G et Seniors R1.

Des compétitions U15 et U17 Futsal sont créés au sein de certains Districts et nous devons imaginer offrir une finalité régionale à ces compétitions. Pourquoi pas par exemple, organiser des playoffs en fin de saison permettant aux différents champions de s'affronter.

D'autre part, je vous rappelle que la réforme du championnat U14G propose dans son calendrier un challenge Futsal ouvert à tous les clubs engagés dès la saison prochaine. L'un des avantages de ce challenge sera potentiellement de repérer les meilleurs joueurs pour la pratique spécifique Futsal afin d'éventuellement les intégrer à notre parcours PPF Futsal mais également de créer d'éventuels vocations chez nos jeunes joueurs dans l'optique de créer un championnat U15R Futsal afin de compléter notre architecture de compétitions.

Arbitrage

L'un des projets phares de la mandature en ce qui concerne l'arbitrage et la transformation de l'essai des différentes initiatives de création de classes spécifiques en arbitrage en validant la création d'une section sportive régionale lycée (dispositif fédéral) permettant d'offrir une pratique sérieuse à nos meilleurs arbitres de la région. Je vous laisse prendre connaissance du cahier des charges de ce genre de sections qui au même titre que les Pôles-Espoirs Masculin ou Féminin doivent disposer d'un encadrement de qualité et de normes d'entraînement importante.

Contrôle des mutations

Les difficultés de nos clubs à avoir une continuité de formation auprès de nos jeunes joueurs et joueuses sont souvent liées à un manque de fidélisation de ces derniers. Lorsque l'on dresse un constat des changements de clubs au sein de notre région, il est affligeant.

18 569 changements de clubs lors de la saison 2023.2024 dont 14 119 jeunes. Avec 20,6% de taux de mutation, nous sommes la Ligue comptant le pire de France.

Pour agir sur cette difficulté, un premier levier a été activé dans les dispositions financières cet été avec l'application des frais de mutation. Nous étions la seule Ligue à ne pas en compter.

Cependant, la seule application de ces dispositions financières n'est pas suffisante, certains clubs étant prêts à attirer les meilleurs jeunes en payant les frais de mutations de nombreux joueurs et joueuses à l'intersaison.

Ainsi, nous devons réfléchir à comment les clubs quittés pourraient ne pas ou être moins pénalisés par ces changements de clubs. L'application d'une quote part sur les frais de changements de clubs a été discuté avec les Districts lors du séminaire sur les compétitions. C'est une solution par exemple.

Enfin, il faudra également certainement réfléchir à des contraintes réglementaires spécifiques même si celle-ci sont encadrées par le libre droit de circulation au sein des associations.

Projet « J'aIME » le Foot

Ce projet en lien avec la Ligue Sport Adapté a pour objectif de rendre nos clubs plus inclusifs et de favoriser le partage et les échanges entre les différents licenciés. Ainsi, au même titre que les « cycles foot » organisés au sein des écoles élémentaires pour valoriser la pratique du football en lien avec les clubs en proximité, il est prévu dans ce projet de conduire des cycles foot au sein des IME.

Les clubs en proximité et notamment ceux possédant des salariés seront sollicités pour accueillir et conduire ces séances et ainsi accueillir de potentiels nouveaux licenciés en situation de handicap. L'objectif étant de multiplier le nombre de section accueillant des personnes en situation de handicap sur notre territoire et de rendre nos clubs beaucoup plus inclusifs encore.

Je vous remercie de l'attention portée à mon intervention et reste à votre disposition si vous avez des questions.

VIII. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE

Eric BORGHINI, Président

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de cette Assemblée sont terminés et je vous adresse, à toutes et tous, mes remerciements pour cette Assemblée studieuse. Le football se joue à 11, la DTN et nous, la Ligue, nous vous proposons beaucoup d'autres types de football. Vous, les clubs, faites comme vous le souhaitez, on vous accompagnera ; faites ce que vous avez dans le cœur.

Je vous remercie et vous invite à vous approcher du buffet.

La séance est levée à 12h30.

Eric BORGHINI
Président de séance

Pierre ALCOVERRO
Secrétaire de séance